

Réforme des retraites, colloque au Sénat: Jeudi 19 avril

Il a réuni des personnalités (politiques, chercheur, institutionnels, un syndicaliste), le président du Sénat, et des témoignages de l'étranger. Ouvert par Gérard Larcher, président du Sénat et Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités, il s'est conclu par Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

A l'ordre du jour donc, la réforme systémique annoncée par Macron: « un euro cotisé donnera les mêmes droits pour tous », réforme qui s'inscrit dans le projet de société présidentiel.

État des lieux

Le constat des intervenants est unanime. Le système des retraites a connu, depuis 1993 une série de réformes paramétriques qui ont permis de ramener la trajectoire des retraites proche de l'équilibre sans toutefois l'atteindre.

Les différents intervenants (COR, Cour des comptes, Comité de suivi des retraites, directeur de l'AGIRC-ARRCO, Marisol Touraine) dressent un bilan et s'interrogent sur la méthode à utiliser pour la réforme systémique annoncée. Le système actuel est à la fois contributif et redistributif, les dispositifs de solidarité constituant 20 % des pensions de droit direct.

Pour les intervenants, les objectifs (solidarité actifs/retraités, niveau de vie des retraités, pérennité financière, équité) ont été remplis sauf au niveau de l'équité homme/femme. Ils rappellent que si rien n'avait été fait, la part des retraites dans le PIB aurait été de 20 à 21 %. Or il s'agit de la maintenir à 14 % (taux actuel). S'ils reconnaissent que les règles se sont rapprochées, ils dénoncent un manque de lisibilité évident. Et pour la ministre, le système actuel ne répond plus au monde actuel et elle insiste sur les besoins non pris en compte (jeunes, choix familiaux et conjugaux..).

La plupart se font l'écho de l'inquiétude des Français, notamment des jeunes.

Perspectives de la réforme :

_ Système purement contributif
_ Objectif compatible avec le maintien de solidarités mais séparation plus stricte avec le cœur du système : les droits sont exprimés en termes de points ou en euros, donc plus lisibles (système par points et comptes notionnels). Mais ce ne sera pas un progrès pour tout le monde.

_ Interrogation sur la forme et l'ampleur des solidarités.

Quelle méthode ?

Il faut d'abord rassurer.

C'est un travail colossal : donner du temps au temps, et agir avec prudence.

Il y a nécessité de garder la marque des identités professionnelles et maintenir les solidarités. Tous rappellent la nécessité de négociations.

Bernard Thibault, membre de l'OIT, ancien secrétaire général de la CGT :

« La retraite est au cœur du pacte social et républicain, un choix de société. Il est nécessaire d'adopter une méthode qui assure la participation de tous notamment des salariés qui ont été dépossédés au fil du temps de leur pouvoir. Au vu de l'expérience, les questions de méthode sont fondamentales : quelle concertation ?

La retraite renvoie à la question du travail : quid du chômage en fin de carrière,

par exemple? À quel âge le départ ? Quel montant ? Les régimes spéciaux reconnaissent des conditions spécifiques. L'absence d'uniformité ne signifie pas moins de justice sociale et la justice ne veut pas dire uniformité des procédures. »

Que retenir de l'étranger ?

Le représentant de l'OCDE intervient sur l'évolution des retraites en Europe. Les mêmes trajectoires ont été mises en œuvre depuis les années 1990 : durcissement des conditions de départ, bonus/malus, baisse des pensions...ce dans un contexte d'espérance de vie plus longue et face à une croissance incertaine. Et il constate que les mesures françaises ont été les plus dures.

Les représentants de Suède, Italie, Belgique présentent leur expérience de systèmes par points ou en comptes notionnels.

Le système suédois est présenté comme un modèle par Macron. Si le gouvernement n'a pas tranché entre comptes notionnels et retraite par points, les deux systèmes s'inspirent de la même philosophie.

Objectif : recherche de l'équilibre sur le long terme et d'une plus grande activité des seniors notamment.

En Suède : processus de plus de dix ans, mise en œuvre très large.

Plusieurs étages :

_ « Pension de revenu » calculé selon de principe des comptes notionnels (65 % de la pension)

_ « Pensions professionnelles » dans le cadre de conventions collectives ou contrats complémentaires obligatoires par capitalisation (jusqu'à 30 % de la pension)

_ Épargne retraite volontaire, facultative, de pure capitalisation (5 % de la pension.

_ Protection de base pour les faibles revenus pour toute personne au-delà de 65 ans résidant en Suède depuis 40 ans au moins.

En Italie, plusieurs réformes successives pour aboutir à l'extension du contributif. Constat : beaucoup à faire pour aboutir à l'équité. L'intervenant italien prône le contributif notionnel.

La Belgique s'oriente vers un régime à points, régime de règles communes mais la valeur du point est variable d'un régime à l'autre. Le point est lié aux rémunérations annuelles brutes, indexées sur le salaire et la durée de carrière. Pas de prestations définies. Raisonnement qui met en avant la durée de carrière plutôt que les conditions d'âge.

Quelle réforme systémique ?

Principes retenus par la majorité des intervenants :

_ Le système doit garantir des droits à la retraite, un taux de remplacement décent et lutter contre les inégalités. Important de restaurer la confiance surtout chez les jeunes. Attention : aujourd'hui les trajectoires professionnelles sont plus fragiles.

_ Les retraites vont baisser. Comment allonger le temps de travail ? Les pauvres ne sont plus les retraités mais les jeunes. Il faut en tenir compte.

_ La prise en compte des solidarités est indispensable et les principes de redistribution doivent être transparents.

_ Une réforme brutale n'est pas souhaitable. Pour s'adapter durablement et pour anticiper la possibilité de crise, le système doit proposer des ajustements automatiques.

_ Période de transition : ni trop longue, ni trop courte.

Conclusion du colloque

Jean-Paul Delevoye

Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Nécessité d'associer les parlementaires, les partenaires sociaux, les citoyens, les médias.

Cette réforme est politique. Les principes d'universalité seront mis en avant. Mais l'universalité est compatible avec des diversités.

« Je dépends du ministre des solidarités et pas de l'économie, c'est un signal politique fort. » Le président Macron veut transformer le pays. C'est un projet de société : les retraités doivent être attentifs à la qualité de vie des actifs et les jeunes, confiants dans les mécanismes de solidarité.

Il s'agira d'un système universel, contributif et solidaire. Nous avons besoin de temps pour réfléchir aux risques de fragmentation de notre société. Le système n'est pas malade. La réforme doit être positive. Elle doit être contributive. L'objectif prime sur les conséquences.

Dans un contexte de vieillissement de la population, il faut augmenter le taux d'emploi des jeunes et des seniors et combattre l'hypocrisie des départs anticipés, par exemple.

Six blocs

Avant l'été

Les trois premiers blocs consacrés aux grands principes du nouveau système de retraite. Il s'agit de la construction d'un système universel, commun à tous les actifs où sera abordée la définition du nouveau régime en termes de périmètre, de niveau de couverture, d'assiette et de taux de cotisation (avril-mai) ; de la construction d'un système redistributif et solidaire avec la prise en compte des droits non contributifs liés à la maladie, la maternité au chômage ainsi que les minima de pension (mai-juin) ; et enfin la construction d'un système "tenant compte des évolutions de la société" avec l'examen des droits familiaux et la question de l'égalité entre les femmes et les hommes (juin-juillet).

À partir de septembre

Ils porteront sur les conditions d'ouverture des droits à retraite (âge pivot, décote, surcote, etc.), "avec notamment l'objectif de donner plus de liberté dans la transition vers la retraite", la reconnaissance des spécificités de certains parcours professionnels où seront examinées les conditions des départs anticipés à la retraite ; la construction "d'un système pérenne, responsable et solide" où seront abordées les questions de gouvernance, de pilotage et d'organisation du système universel, ainsi que les modalités de transition entre l'ancien et le nouveau système.

Le Haut-Commissaire précise qu'il faut "renouer avec 1945 dans une communauté de destins" (sic). Il faut faire disparaître le taux de pauvreté des jeunes et mobiliser l'intelligence de l'administration pour préparer des

simulations. Il veut qu'on dispose de cas types notamment pour la Fonction publique. Il conclut en que ce ne sera pas l'eldorado à cause des contraintes budgétaires et économiques. Il vise donc l'équité dans le respect des contraintes. Il va rencontrer Brigitte Bourguignon LREM, Présidente de la commission des Affaires Sociales sur la retraite des femmes et des personnes handicapées, la dépendance et le vieillissement.

La réforme doit être bouclée début 2019 et votée dans la foulée. Devraient suivre une "franchise" de cinq années pendant laquelle la loi ne s'appliquera pas, puis une transition "de quatre ou cinq ans" afin de passer progressivement des anciennes règles aux nouvelles.